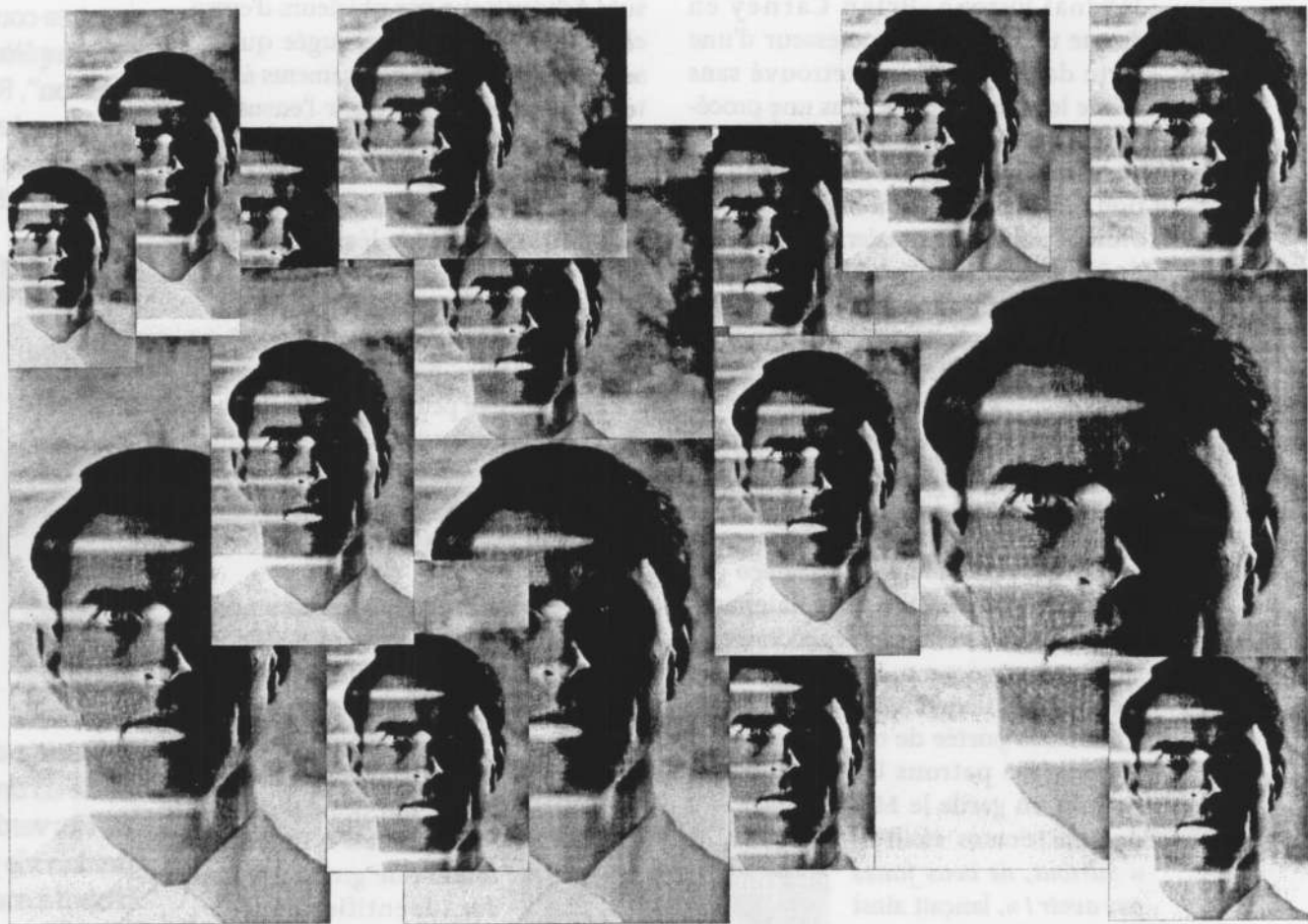


Les actions collectives qui paralysent le système américain devrait être possible en France avant la fin 2005

FAUT-IL AVOIR PEUR



DES "CLASS-ACTIONS" ?

Mieux garantir les droits des consommateurs, c'est indispensable pour conforter leur confiance dans les produits et services. () Faire progresser la confiance des consommateurs, leur donner de nouveaux droits, se servir à plein de l'outil de la concurrence, tout cela ne va pas à l'encontre de l'efficacité économique mais au contraire la renforce ». Ces propos du président de la République - tenus le 24 février dernier lors d'une réunion de travail de plus de deux heures avec quatre associations de consommateurs, des chefs d'entreprises, avocats et experts -, ont confirmé auprès de ceux qui en doutaient encore que la philosophie du chef de l'État est bel et bien faite sur ce terrain. Après l'avoir évoqué en début d'année lors

de ses vœux aux "forces vives" de la Nation, Jacques Chirac a donc enfoncé le clou et promis l'introduction en droit français d'un système de "class action" avant la fin 2005. Un groupe de travail est mis en place en liaison avec le Conseil National de la Consommation pour élaborer un projet de réforme à partir de pistes de réflexion engagées depuis quelques mois. Alain Bazot, le président d'UFC-Que Choisir présent à cette réunion, s'est félicité de cet engagement au plus haut niveau de l'État : « Cette menace d'une vraie sanction permettra sans doute un changement de comportement d'un certain nombre d'entreprises », a-t-il déclaré, ajoutant que l'on « pouvait faire un système à la française en évitant les dérives qu'on

Un système à la Française peut-il éviter les dérives américaines